

développées s'inscrivent dans des dynamiques partenariales et territoriales au plus près du lieu de vie des publics ruraux.

Ainsi, la MSA propose la mobilisation de l'ensemble de son réseau, en coopération avec les acteurs locaux et selon le degré d'intervention nécessaire, en matière :

- De renforcement de l'attractivité des territoires par l'aide à l'émergence de nouveaux services aux familles, en cohérence avec les objectifs du service public de la petite enfance, notamment par le développement du dispositif « Grandir en milieu rural » permettant d'apporter des réponses en matière de petite enfance, d'enfance, de jeunesse, d'animation de la vie sociale, de loisirs/vacances et de soutien à la parentalité
- D'accompagnement du vieillissement et de prévention de la perte d'autonomie, en cohérence avec les objectifs du service public territorial de l'autonomie, en consolidant les actions permettant le maintien à domicile des personnes âgées par une offre de service adaptée (accompagnement à domicile, actions collectives de prévention de la perte d'autonomie, soutien aux aidants, chartes aînés) et le développement de solutions innovantes d'habitat inclusif
- d'accès à la santé et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, en cohérence avec les objectifs de la stratégie nationale de santé, en accompagnant les collectivités territoriales au développement de l'approche globale en santé par le soutien des démarches de contrats locaux de santé (CLS) et de conseils locaux en santé mentale (CLSM). La MSA accompagne les professionnels de santé et les organisations sanitaires et médico-sociales par une méthodologie de projet et de conduite du changement pour favoriser l'émergence d'une dynamique territoriale de santé consensuelle, notamment en favorisant l'émergence des structures d'exercice coordonné (SEC), telles que les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et les Centres de Santé Pluridisciplinaires, de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et d'Equipes de Soins Primaires (ESP) ; et en proposant des actions de promotion de la santé (éducation thérapeutique du patient, éducation à la santé familiale..). La MSA participe à améliorer l'attractivité des zones rurales pour l'installation des professionnels de santé en les formant à l'exercice coordonné en partenariat avec des professionnels de ces territoires (séminaire Educ'Tour de la MSA). La MSA mène également des campagnes de prévention visant à préserver la santé des populations rurales, avec notamment les Instants Santé.

Fortement impliquée depuis plusieurs années dans l'amélioration de l'accessibilité aux soins, particulièrement dans les territoires ruraux, la MSA a acquis une expérience dans le domaine de l'accompagnement à l'organisation des soins en milieu rural et auprès des populations rurales. Elle participe ainsi activement à la lutte contre les déserts médicaux en partenariat avec les ARS, l'assurance maladie, les collectivités territoriales et les représentants de professionnels de santé.

La MSA s'investit également dans la mise en œuvre du virage numérique et le développement de l'espace numérique en santé.

La MSA s'est engagée auprès des pouvoirs publics :

- à appuyer les collectivités territoriales dans leur démarche d'approche globale en santé et à favoriser le déploiement des Contrats Locaux de Santé (CLS) et des Conseils Locaux en Santé Mentale (CLSM) dans les zones rurales
- à accompagner le développement des SEC, CPTS et ESP, en partenariat avec l'ANCT

- à accompagner le décroisement ville-hôpital en contribuant à la coordination entre les Hôpitaux de proximité et les CPTS
- à participer au déploiement des médicobus, en partenariat avec l'ANCT dans le cadre de la mesure France ruralités dédiée aux médicobus
- à permettre aux étudiants en santé de découvrir l'exercice pluriprofessionnel à travers un séminaire de formation continue associé à une découverte de la pratique professionnelle en zone rurale (Educatour MSA)
- à développer une offre de services en santé visant à permettre une mise en relation des assurés avec les offreurs de soins et acteurs sociaux et médico-sociaux afin d'améliorer les parcours de prise en charge.

La MSA encourage et accompagne les dynamiques partenariales locales permettant la mise en œuvre de solidarités de proximité et le développement de la vie citoyenne active.

La MSA développe une offre de services diversifiée ainsi que des outils de cohésion sociale en coopération avec les acteurs locaux, de manière à activer le capital social des territoires et accélérer les dynamiques au profit du « mieux vivre ensemble ». Les élus bénévoles de la MSA sont pleinement investis dans l'émergence d'initiatives citoyennes sur mesure, adaptées aux attentes des populations rurales. Les habitants sont mobilisés en qualité d'acteurs/auteurs des projets locaux, suscitant leur capacité d'agir et favorisant les moyens d'une appropriation des questions liées au mieux vivre sur leur territoire.

La MSA, par son offre de services mise en œuvre dans le prolongement de sa mission de service public, a développé un modèle d'habitat inclusif et social en milieu rural. Les Maisons d'accueil résidence pour l'autonomie (MARPA) proposent aux personnes âgées en milieu rural:

- des résidences non médicalisées en petites unités de vie favorisant lien social, autonomie, accessibles financièrement au plus grand nombre,
- un logement d'usage privatif inscrit dans un lieu de vie collectif favorisant l'exercice de l'autonomie,
- un concept social valorisant ouverture sur la vie du territoire et bien-être des résidents, ainsi que les liens intergénérationnels

• **Volet 3 - Prévention du mal-être agricole**

La MSA est positionnée par les pouvoirs publics comme point d'entrée privilégié "pour faciliter les démarches des agriculteurs et chefs d'entreprise agricoles en difficultés et identifier les dispositifs les plus appropriés pour répondre à leurs besoins". A ce titre, elle intervient auprès de ses adhérents qui se trouvent en situation de mal-être, *i.e* en état physique ou mental dégradé, issu de situations multifactorielles : professionnelles, personnelles, économiques ou encore sociales, difficultés qui peuvent conduire jusqu'au suicide. Dans ce cadre, la CCMSA apporte un soutien au réseau des 35 caisses MSA pour déployer le programme et pour participer au plan national interministériel de prévention du mal-être. Elle anime le réseau des responsables du programme de prévention du mal-être en caisses de MSA, apporte méthodologie et outillage, organise le suivi à l'échelle nationale. Elle développe des partenariats nationaux avec d'autres acteurs qui facilitent la coopération sur le terrain.

Les actions de la MSA sur la prévention et la prise en charge du mal-être agricole se font en transversalité entre ses différents services (front office, cotisations, contrôle médical,

prévention des risques professionnels, action sanitaire et sociale, ...) et s'appuient sur le modèle de guichet unique de l'institution. Chaque caisse de MSA est dotée d'une Cellule Pluridisciplinaire de Prévention regroupant les différents services et orientant la prise en charge des situations complexes vers l'interlocuteur approprié, en coordination entre les métiers MSA. Cette logique de collaboration entre les métiers a pour but d'offrir une réponse complète afin de prévenir des situations de mal-être complexes.

La MSA dispose d'un panel d'offres nationales afin de prévenir le mal-être, dont (liste non exhaustive) :

Un dispositif d'aide au répit (remplacement, départ en vacances, ...) dont une aide au répit administratif en expérimentation afin de permettre de faire face à la charge administrative

L'accès 24h/27 et 7 jour/7 à des psychologues cliniciens via la plateforme téléphonique et web gratuite AgriEcoute (09 69 39 29 19)

Un accompagnement individuel ou collectif (dont groupes de parole, actions collectives autour du travail, ...)

La formation d'un réseau de Sentinelles agricoles bénévoles et formées à la détection du mal-être. Les Sentinelles sont des personnes bénévoles, volontaires et formées côtoyant des agriculteurs (par exemple des élus MSA ou locaux, des vétérinaires, des agents des organismes bancaires, des contrôleurs agricoles, ...), et remontent des situations de mal-être à la MSA pour une prise en charge.

La MSA soutient également la mise en place d'actions locales, par des financements et des appels à projet, avec un accompagnement méthodologique par la CCMSA si besoin. Ces actions peuvent toucher aux domaines suivants (liste non exhaustive) :

- Des actions d'aller-vers pour toucher les publics à risque
- Des actions de sensibilisation des populations agricoles ou rurales au mal-être (déterminants, ressources disponibles, prévention)
- Des actions collectives pour les publics à risque ou en situation avérée de mal-être
- Des offres d'accompagnement propres à chaque MSA, financées par des appels à projets (entre autres)

• **Volet 4: soutien à l'emploi agricole**

La MSA développe des initiatives visant à répondre aux tensions sur les recrutements et difficultés d'insertion dans l'emploi agricole et rural, en cohérence avec les objectifs de la loi pour le plein emploi et du pacte pour le renouvellement des générations en agriculture, notamment par le développement du programme "Inclusion et Ruralité" et la consolidation des actions d'insertion au profit des bénéficiaires du RSA relevant du régime agricole et de prévention de la désinsertion professionnelle et du maintien en emploi.

En s'appuyant sur les professionnels de l'agriculture -exploitants, salariés et employeurs de main-d'œuvre - qui siègent dans les instances de gouvernance des MSA - le régime agricole accompagne les parcours d'insertion de ses ressortissants. Il organise ainsi des actions de remobilisation professionnelle, tels les « ateliers de l'inclusion » et il apporte sa contribution aux initiatives locales d'insertion par l'activité économique.

Le programme « Inclusion & Ruralité » soutient par cycles de trois années la création ou le développement de structures d'insertion par l'activité économique (entreprises de travail

temporaire d'insertion, chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, etc.). Les structures choisies sur appel à candidatures doivent mettre en relation les besoins des territoires avec les aspirations des personnes en recherche d'emploi et proposer des parcours adaptés. L'offre d'ingénierie et accompagnement de projet de la MSA s'appuie sur un collectif de partenaires nationaux spécialisés (Laser Emploi, Labo Essec, agence conseil Makesense, France Active, etc.).

La MSA se mobilise également pour le maintien en emploi de ses bénéficiaires à travers un dispositif d'accompagnement individualisé et renforcé : la cellule pluridisciplinaire de maintien en emploi. Cette cellule fait intervenir des travailleurs sociaux, des médecins du travail, des médecins-conseils, des conseillers en prévention, des infirmiers de santé au travail voire des partenaires professionnels du handicap tels que l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph), le Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (Cap Emploi) ou les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

Conformément à la logique de partenariat souhaitée par les deux parties, la MSA et l'AMRF s'engagent mutuellement à :

- communiquer et diffuser les informations relatives à la présente convention au sein de leurs structures respectives et notamment leur réseau local,
- réaliser des actions d'informations/de promotion des dispositifs et événements auprès des réseaux et adhérents respectifs des deux parties.
- transmettre par écrit les informations nécessaires concernant les contacts et circuits au niveau départemental pour permettre une coordination des parties
- travailler ensemble comme de besoin au services des territoires ruraux.

ARTICLE 3.1 - Les engagements de l'AMRF

- **Communication sur le présent partenariat**

L'AMRF s'engage, dès la signature de la présente convention, à communiquer sur la présente convention de partenariat auprès de son réseau d'associations départementales de maires ruraux et de ses adhérents. Pour ce faire, l'AMRF pourra s'appuyer sur ses outils d'informations et de communication, dont l'espace Net-Info et ses newsletters.

- **Communication sur les actions et dispositifs de la MSA**

L'AMRF s'engage à demander à son réseau de maires ruraux la facilitation de la mise à disposition de supports de communication sur les offres, actions et dispositifs MSA dans leurs locaux et lieux appropriés (mairies adhérentes). Les descriptifs de offres seront fournis par les MSA, et pourront être mis à disposition du public dans les locaux municipaux accueillant du public ou affichés sur des espaces municipaux visibles au public (ex: accueil municipal, affichage municipal, ...). Les moyens et canaux de visibilité de l'offre MSA seront décidés à l'échelle locale, dans une optique d'informer au mieux le public.

L'AMRF s'engage à diffuser à son réseau (par voie numérique et via Net-Info) les supports de communication électroniques et print sur les offres, actions et dispositifs de la MSA.